

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/939 :

Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2022- Budget principal et budgets annexes

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphan, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
974219740304-2022-114-21-939-DE
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception en préfecture : 18/11/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°21/939 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2022- Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et au vote du Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice en cours.

Il est rappelé que le Budget Supplémentaire demeure essentiellement un budget de report et de réajustement. Ainsi, il s'agit avant tout de reporter le résultat net de clôture de l'exercice précédent et de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur des différents postes budgétaires.

Par conséquent, en terme de marge de manœuvre, les inscriptions nouvelles demeurent limitées, car tributaires de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur et des recettes nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif.

I/ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE (Budget principal) : le résultat 2021.

Le Compte Administratif 2021 s'est soldé par un excédent net de clôture de **7 062 107 € (I)**, représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

II/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II-1- Corrections sur recettes de fonctionnement (Budget Principal) : + 1 990 000 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 1 990 000 € :

- reprises sur provisions :	+ 840 000 €.
- autres produits de gestion courante :	+ 719 000 €.
- rôles supplémentaires taxes foncières :	+ 341 000 €.
- recettes de transfert et dotations :	+ 90 000 €.

Outre une reprise sur provisions de 0.84 M€ consécutive à l'actualisation des provisions budgétaires constituées (cf. délibération correspondante), la réitération de la cession foncière à la SOREC (cf. délibération du conseil municipal n° 16-731 en date du 28 avril 2022) a engendré une recette supplémentaire de 719 000 € (*impact budgétaire neutre avec la comptabilisation d'une somme identique en dépenses*).

Enfin, l'éligibilité de la ville au parcours Cybersécurité inscrit au Plan France Relance permet de bénéficier d'un financement à hauteur de 90 000 €.

II-2- Corrections sur dépenses de fonctionnement (Budget Principal) : + 8 211 236 €

Les autorisations budgétaires en fonctionnement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 8 221 236 €

- frais de personnel :	+ 4 002 500 €.
- frais généraux :	+ 956 750 €.
- dotations aux provisions :	+ 940 000 €.
- dépenses imprévues :	+ 655 586 €.
- subventions aux tiers (chap.65-657) :	+ 424 250 €.
- charges exceptionnelles :	+ 100 000 €.
- frais financiers :	+ 150 000 €.
- autres :	

Accusé de réception en préfecture
974-219700164-20221114-21-939-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

La dégradation de l'environnement économique observé depuis le début d'année à travers une forte inflation pèse sur les charges de fonctionnement de la ville.

Ainsi, le dégel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires (+ 3.5 % au 01/07/2022) décidé par l'Etat, conjugué aux autres mesures gouvernementales entrées en vigueur depuis la fin d'année 2021 (revalorisation indiciaire des fonctionnaires de la catégorie C, hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC, ce dernier étant indexé sur l'inflation), a provoqué mécaniquement des tensions sur la masse salariale. Les charges de personnel devront par conséquent bénéficier d'un crédit supplémentaire de 4 M€.

L'ouverture de crédits complémentaires à hauteur de 0.96 M€ du poste Frais Généraux (chapitre 011) concerne principalement le réajustement du budget dédié au nettoyage de la ville (+ 0.25 M€) mis à contribution suite aux épisodes cycloniques exceptionnels du début d'année (deux alertes rouges au mois de février). De même, une enveloppe de 0.115 M€ est débloquée au titre du dispositif Action Cœur de Ville pour des actions d'animation et de dynamisation du cœur de ville.

Par ailleurs, le budget de la restauration scolaire requiert un complément de financement à hauteur de 0.1 M€ pour faire face au renchérissement des denrées alimentaires suite à la poussée inflationniste.

Le plan de financement du dispositif national Parcours Cybersécurité susvisé nécessite une ouverture de crédits à hauteur de 0.11 M€.

A noter enfin la régularisation à hauteur de 0.198 M€ du paiement d'un contentieux intervenu au premier trimestre dans le cadre de travaux d'alimentation en eau potable de la nappe de Pierrefonds.

L'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 0.42 M€ pour le secteur associatif (et social) finance principalement le dispositif Résiduel des emplois aidés (+ 0.15 M€, budget porté à 0.98 M€) ainsi que la participation financière de la ville au dispositif de labellisation de la Cité éducative de Bois d'Olives (sur un total de 0.133 M€ par an pour la participation de la ville).

De même, les conséquences sociales de la dégradation du contexte économique rendent nécessaire une augmentation de la subvention de fonctionnement versée au CCAS à hauteur de 0.1 M€.

Le poste « autres dépenses » (+ 0.982 M€) enregistre essentiellement la résolution de la vente foncière initiale au profit de la SOREC avant réitération (cf. II-1- Corrections sur recettes de fonctionnement) à hauteur de 719 000 €, ainsi que le complément de financement demandé dans le cadre des participations obligatoires au SDIS et SIDELEC (+ 0.163 M€).

Par ailleurs, la poussée inflationniste précédemment évoquée ayant entraîné une forte remontée des taux d'intérêts sur les marchés financiers, les frais financiers doivent être réajustés à la hausse (+ 0.15 M€).

Le contexte économique dégradé et incertain nécessite enfin de sécuriser le budget de la ville face à des risques financiers de toute nature.

C'est ainsi que les provisions (pour créances douteuses et garanties d'emprunt) sont augmentées de + 0.94 M€ tandis que l'enveloppe pour dépenses imprévues est abondée à hauteur de 0.655 M€.

Au final, les crédits supplémentaires en section de fonctionnement représentent une augmentation de près de 7 % par rapport au budget primitif. Néanmoins, **les dépenses courantes (hors dépenses financières et exceptionnelles) bénéficient d'une majoration de plus de 6 M€, soit une augmentation ramenée à + 5 %.**

III/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III-1- Corrections sur recettes d'investissement (Budget Principal) : + 215 334 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-939-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

Les recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 215 334 € :

- subventions du PPI :	+ 89 000 €.
- autres :	+ 126 334 €.

III-2- Corrections sur dépenses d'investissement (Budget Principal) : + 1 056 205 €

Les autorisations budgétaires en investissement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 1 056 205 € :

- reversement de dotations et subventions :	+ 449 000 €.
- dépenses imprévues :	+ 396 285 €.
- dépenses d'équipement :	- 594 080 €.
- autres dépenses d'investissement :	+ 805 000 €.

Le reversement de dotation de 0.449 M€ procède d'un trop perçu constaté sur une subvention régionale lors de la clôture d'une ancienne opération d'aménagement routier.

S'agissant du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI), son exécution observée depuis le début d'année conduit à stabiliser les crédits de paiement.

Un crédit de 0.805 M€ est ouvert pour enregistrer une nouvelle comptabilisation des consignations foncières demandée par le comptable.

Enfin, toujours en raison des incertitudes liées au contexte économique, l'enveloppe pour dépenses imprévues de la section d'investissement est également réajustée à hauteur de 0.396 M€.

Au final, les crédits supplémentaires en section d'investissement représentent une augmentation de + 1 % par rapport au budget primitif.

IV/ IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

La structure de financement du budget supplémentaire se traduit ainsi :

- Excédent du compte 2021:	+ 7.1 M€.
- Besoin de financement en fonctionnement :	- 6.2 M€.
- Besoin de financement en investissement :	- 0.9 M€.

Au final, le Budget Supplémentaire viendra augmenter les autorisations budgétaires de 2022 figurant au Budget Primitif de plus de 9 M€, soit une progression de 4 % par rapport au budget primitif. :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2022</i>	<i>rappel Budget Primitif 2022</i>
	Montant	Montant
Investissement	1 056 205 €	98 835 082 €
Fonctionnement	8 211 236 €	122 315 000 €
Total	9 267 441 €	

2274-215740160-20221114-21-939-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022

A l'issue du vote de ce projet de budget supplémentaire, la commune disposera pour 2022 d'un budget en mouvements réels (hors résultat reporté), après intégration des restes à réaliser, de **256 306 457 € en progression de + 3 %**.

Par section, le budget global (BP + RAR +DM + BS) est arrêté à :

<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	<i>2022</i>	<i>%</i>	<i>2021</i>	<i>Var. en %</i>	<i>2020</i>
Investissement	125 780 221 €	49 %	118 635 793 €	+ 6 %	155 209 766 €
Fonctionnement	130 526 236 €	51 %	129 674 885 €	+ 0.7%	132 162 000 €
	256 306 457 €	100 %	248 310 678 €	+ 3.2 %	287 371 766 €

V/ LES BUDGETS ANNEXES :

V-1/ Le budget annexe de la régie du port :

Les recettes prévisionnelles de l'exercice (hors excédent reporté) sont réduites de 1.079 M€, quasi-exclusivement en section d'investissement, correspondant à la suppression du recours à l'emprunt.

Le projet de budget supplémentaire de la régie du port propose une majoration des dépenses réelles (hors déficit reporté) à hauteur de **686 719 €**, répartis comme suit :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2022</i>	<i>rappel Budget Primitif 2022</i>
	Montant	Montant
Investissement	635 719 €	1 176 000 €
Fonctionnement	51 000 €	31 150 €
Total	686 719 €	1 207 150 €

V-2/ Le budget annexe SEPF (service extérieur des pompes funèbres) :

Les corrections sur ce budget intègrent les résultats de clôture de l'exercice précédent.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- DE VOTER le Budget Supplémentaire de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2022 au niveau du chapitre.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL			
VUE D'ENSEMBLE			
		FONCTIONNEMENT	
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 211 236.58 €	1 990 000.00 €
	+	+	+
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		6 221 236.58 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 211 236.58 €	8 211 236.58 €
		INVESTISSEMENT	
	INVESTISSEMENT	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 056 204.70 €	14 215 334.00 €
	+	+	+
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	25 888 933.94 €	20 367 325.74 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	7 637 521.10 €	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	34 582 659.74 €	34 582 659.74 €
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	42 793 896.32 €	42 793 896.32 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (SEPF)

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	26 659.85 €	- €
	+	+	+
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		26 659.85 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	26 659.85 €	26 659.85 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	- €	- €
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	26 659.85 €	26 659.85 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE DU PORT		
VUE D'ENSEMBLE		
	FONCTIONNEMENT	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	426 317.28 €	48 000.00 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		378 317.28 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	426 317.28 €	426 317.28 €
	INVESTISSEMENT	
INVESTISSEMENT	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	635 718.66 €	- 751 832.72 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	40 616.22 €	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		1 428 167.60 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	676 334.88 €	676 334.88 €
	TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)	1 102 652.16 €	1 102 652.16 €



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-939-DE
Date de télétransmission : 18/11/2022
Date de réception préfecture : 18/11/2022